### **Commune de BETSCHDORF**

# Projet de construction d'un commerce de proximité SCHWABWILLER pour le compte de la commune de BETSCHDORF

## Cahier des Clauses Techniques Particuliles C.C.T.P.

#### **LOT 07 – ISOLATION / CHAPES / CARRELAGE SOL + MURS**

Mallre d'ouvrage:

**Commune de BETSCHDORF** 

1, rue des Francs 67660 BETSCHDORF TI : 03 88 54 48 00 mairie.betschdorf@wanadoo.fr

Maître d'œuvre :

ARC.TECH ARCHITECTURE

24, route de Seltz 67930 Beinheim TIII: 03 88 86 32 58 ARC-TECH@wanadoo.fr

#### 1 - SPECIFICATIONS GENERALES

#### 1.1 DEFINITION DE L'OPERATION

Le pr□sent document a pour objet la d□finition des ouvrages □ r□aliser et les fournitures □ mettre en œuvre pour l'exécution du **LOT 07 - ISOLATION/CHAPES/CARRELAGE SOL + MURS** du projet de construction d'un commerce de proximit□ pour le compte de la commune de BETSCHDORF.

#### 2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

#### 2.1 <u>OBJET DU LOT</u>

La consistance d□taill□e des travaux est pr□cis□e dans le Descriptif et les principes de conception g□n□rale sur les plans du Malīre d'Œuvre.

#### 2.2 <u>DOCUMENTS DE RUFURENCE</u>

Tous les cahiers des charges D.T.U. publi⊡s par le Centre Scientifique et Technique du B□timent (C.S.T.B.) sont applicables. Les nouveaux le seront □galement au fur et □ mesure de leur publication. Les r□gles parasismiques seront appliqu□es conform□ment □ la R□glementation en vigueur.

Tous les documents opposables aux travaux objets du pr⊡sent lot et faisant foi en qualit□ de R⊡gles de l'Art, sont applicables. En particulier, l'Entreprise devra se r□f□rer □ la liste suivante qui n'est pas limitative ou exhaustive et qui doit □tre compl□t□e par toutes les mises □ jour, additifs et nouveaux documents parus □ la signature du march□

#### 2.2 1 D.T.U.

- D.T.U. 21 Ex□cution des ouvrages en b□ton
- D.T.U. 25.41 Ouvrages en plaques de pl□tre
- D.T.U. 26.1 Travaux d'enduits de mortiers
- D.T.U. 26.2 Chapes et dalles ☐ base de liants hydrauliques
- D.T.U. 52.10 Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scell□
- D.T.U. 52.1 Rev□tements de sol scell□s
- D.T.U. 52.2 Pose coll□e des rev□tements c□ramiques et assimil□s Pierres naturelles
- D.T.U. 55.2 Rev□tements muraux attach□s en pierre mince
- D.T.U. 65.7 Ex□cution des planchers chauffants par c□bles □lectriques enrob□s dans le b□ton

- D.T.U. 65.14 Ex□cution de planchers chauffants □ eau chaude

#### 2.2 2 NORMES

Toutes les normes fran □aises int □ressant directement ou indirectement le b □timent et les travaux du pr □sent lot sont applicables et en particulier :

- NF EN 87 Carreaux et dalles c□ramiques pour sols et murs
- NF EN 98 Carreaux et dalles c□ramiques D□termination des caract□ristiques dimensionnelles et aspect de surface
- NF P 61-302 Carreaux de mosalque de marbre
- NF P 61-341 Panneaux de mosa@ue de p□te de verre et □□ments 2 x 2 les constituant
- Marque NF -Rev□tements de sol carreaux c□ramiques (NF 029) UPEC

Sont  $\square$ galement applicables les normes europ $\square$ ennes et  $\square$ trang $\square$ res qui seraient rendues obligatoires par les r $\square$ glementations fran $\square$ aises.

#### 2.2 3 CAHIER DU C.S.T.B. ET AUTRES RUFURENCES

- Avis Techniques du C.S.T.B. sur chaque produit et certificats de qualification de "suivi et marquage" des produits sous Avis Technique ; Agr□ments Techniques Europ□ens rempla□ant les Avis Techniques du C.S.T.B. le cas □ch□ant
- Tous les Cahiers des Charges d'ex Cution des travaux et d'utilisation des produits
- L'ensemble des normes AFNOR concernant les mat□riaux et produits utilis□s
- Sont □galement applicables les normes europ□ennes et □trang□res qui seraient rendues obligatoires par les r□qlementations fran□aises
- Les certificats d'homologation des mat□riaux et produits d□cern□s par des organismes agr□□s.
- Les proc□s-verbaux d'essais acoustiques pour les mat□riaux r□silients ainsi que les certificats de qualification en d□coulant, d□livr□s par des laboratoires agr□□s.
- Ensemble des documents des Groupes Sp\(\text{D}\)cialis\(\text{Ls}\) du C.S.T.B. pour l'\(\text{Ltablissement}\) des Avis Techniques et autres textes de prescriptions techniques r\(\text{Lg}\) glementaires en vigueur, notamment :
  - . notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux en vigueur
- . prescriptions en mati⊡re d'"Hygi⊡ne, de S□curit□, d'Aptitude □ l'utilisation" en fonction des types de locaux
- . caract□ristiques de glissance des sols et exigences des rev□tements
- . conditions g□n□rales de mise en oeuvre de rev□tements muraux c□ramiques int□rieurs sur supports en panneaux d□riv□s du bois
- . quide pratique d'emploi des enduits de lissage des rev□tements de sol
- . classification des colles □ carrelage D□finitions et sp□cifications
- . conditions g□n□rales d'emploi et de mise en oeuvre des rev□tements applicables sur les murs r□alis□s □ l'aide de proc□d□s □ base de blocs coffrages en polystyr□ne expans□ faisant l'objet d'un Avis Technique
- . guides pour la r□novation des rev□tements de sol
- . classement des locaux en fonction de l'exposition □ l'humidit□ des parois
- Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) en vigueur, notamment :
  - . rev□tements de murs int□rieurs en carreaux c□ramiques ou analogues coll□s au moyen de mortierscolles ou d'adh□sifs
  - . rev□tements de murs ext□rieurs en carreaux c□ramiques ou analogues coll⊡s au moyen de mortierscolles
  - . rev□tements de sol int□rieurs et ext□rieurs en carreaux c□ramiques ou analogues coll□s au moyen de
- . pose coll□e de rev□tements c□ramiques en r□novation de sols dans les locaux U4 P4 et U4 P4S
- R□gles Professionnelles concernant les travaux d'□tanch□it□ □ l'eau r□alis□s par application de Syst□mes d'Etanch□it□ Liquide sur planchers interm□diaires et parois verticales de locaux int□rieurs humides

publi⊡es par l'APSEL et la CSFE (Edition n□2, mars 2010)

#### 2.2 4 PRESCRIPTIONS RUGI EMENTAIRES

- R□glementation relative □ la s□curit□ incendie
- R□glement sanitaire d□partemental
- R□gles relatives □ l'isolation acoustique et thermique
- R□gles relatives □ la s□curit□ des travailleurs et des tiers
- R□gles relatives □ l'accessibilit□

#### 2.2 5 APPLICATION DES NORMES ET RUGLEMENTATIONS

Certaines descriptions et sp□cifications pr□cises concernant la nature et la r□alisation des ouvrages figurent dans le pr□sent C.C.T.P. et dans les documents connexes. Ces descriptions et sp□cifications peuvent prescrire :

- un niveau de qualit□,
- et/ou des conditions de mise en oeuvre,
- et/ou des tol Drances admissibles,

plus contraignants que ceux des documents de r□f□rences pr□cit□s. Auxquels cas, elles pr□vaudront sur ces documents de r□f□rences.

#### 2.2 6 DUROGATIONS AUX DISPOSITIONS RUGLEMENTAIRES

Tous les mat□riaux, proc□d□s et syst□mes propos□s ne pr□sentant pas d'□valuations techniques fiables et impartiales recens□es dans les normes et D.T.U. servant de r□f□rence, doivent faire l'objet d'un avis technique avec certificat de qualification du C.S.T.B. b□n□ficiant d'une appr□ciation favorable tant en ce qui concerne l'appropriation □ l'usage de l'ouvrage, que la mise en oeuvre et la p□rennit□.

Au cas oll les matllriaux, proclid et systlmes prllconis ne font pas l'objet d'un avis technique du C.S.T.B., cas de techniques innovantes ou bien non recens les dans les documents r glementaires, il appartiendra l'Entreprise de pr voir, au titre de son march l'aboration d'un dossier technique visant favorablement la conception pr vue.

Ce dossier technique concernera l'ensemble du syst\(\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\textsize{\tex

L'appr $\square$ ciation de ce dossier technique devra  $\square$ tre de m $\square$ me nature et au m $\square$ me degr $\square$  que celle d $\square$ livr $\square$ e favorablement  $\square$  un avis technique (appropriation  $\square$  l'usage, mise en oeuvre et p $\square$ rennit $\square$ ).

Ce dossier technique devra s'assortir d'un contrat d'assurance particulier souscrit par l'Entreprise et 🛘 ses frais, couvrant tous les intervenants (Ma⊞re d'Ouvrage, Bureau de Contr□le, Ma⊞re d'Oeuvre et Ma⊞re de Chantier, Entreprise et Fabricants) pendant toute la dur□e de la garantie contractuelle. Le co□t de cette assurance particuli□re sera r□put□ inclus au montant du march□.

Ce dossier technique sera pr□sent□ sous forme :

- soit d'une appr□ciation technique d'exp□rimentation (ATEX)
- soit d'un cahier des charges examin□ par un bureau de contr□le agr□□

Les conclusions de l'examen du dossier technique pr□ciseront en termes concis :

- si la s□curit□ est assur□e au regard de l'appropriation □ l'usage de l'ouvrage
- si la mise en oeuvre ne pose pas de probl□me particulier
- et si des d□sordres ne sont pas □ craindre.

L'ensemble du dossier devra 🗆 tre pr 🗈 sent 🗈 avant la signature du march 🗀 Mais, d 🗈 son offre, l'Entreprise devra obligatoirement remettre tous les renseignements et 🗈 🗀 ments dont elle dispose.

#### 2.3 MATERIAUX

#### 2.3 1 OUALITES

- A chaque type de carreaux une norme d□finissant les valeurs des caract□ristiques (formes, dimensions, aspect, propri□t□s physiques, m□caniques, chimiques) le marquage et la d□finition.
- Tous les carreaux et dalles de sol et de murs seront de premier choix.
- Tous les produits utilis□s en colle et en coulis de joints feront l'objet d'un Avis Technique du C.S.T.B.
- Tous les mat□riaux de jonction de sol ou de s□paration devront r□pondre aux sp□cifications mentionn□es dans les documents de r□f□rences.

#### 2.3 2 PROTOTYPES - ECHANTILLONS

- L'Entreprise doit fournir tous les □chantillons demand□s par le Ma⊡re d'Oeuvre. Ils comportent une □tiquette avec indications des r□f□rences des mat□riaux, nom de l'Entreprise et date. Les □chantillons restent propri□t□ du Ma⊡re d'Ouvrage.

#### 2.4 <u>EXDCUTION</u>

#### 2.4 1 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Les prestations du pr\(\sigma\) sent lot devront comprendre au minimum :

- l'implantation des ouvrages,
- la v□rification des quantit□s report□es dans la D□composition du Prix Global et Forfaitaire,
- les d□tails, dessins et plans d'ex□cution de tous les ouvrages du pr□sent lot en accord avec les documents graphiques de l'Architecte,
- la fourniture et pose des ouvrages tels que d□finis au Descriptif et sur les plans Architecte (implantation et calepinage),
- les essais physiques et mDcaniques des ouvrages,
- les prototypes et □chantillons □ la demande du Ma⊞re d'œuvre,
- la protection des ouvrages jusqu'□ la r□ception,
- les frais d'□nergie pour les besoins du chantier,
- le nettoyage de tous ses ouvrages pour la r□ception,
- le chargement et l'□vacuation au centre de recyclage des gravois ainsi que de tous les produits de d□molition et ouvrages d□pos□s non r□cup□r□s provenant des travaux du pr□sent lot,
- les fournitures et les prestations annexes ou compl□mentaires ne figurant ni aux plans ni au Descriptif, mais qui sont indispensables pour une ex□cution et un ach□vement complets des ouvrages en conformit□ aux normes fran□aises, D.T.U. et documents techniques r□glementaires en vigueur,
- les □chafaudages pour toutes les hauteurs n□cessaires pour les travaux du pr□sent lot,
- avant la remise de son offre, l'Entreprise devra v□rifier sous sa propre responsabilit□ les op□rations et ouvrages mentionn□s au Descriptif et les compl□tera, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir (renseignements pris aupr□s du Ma⊡re d'Oeuvre, du B.E.T. □tude des plans, visites des lieux, etc ...) afin de pr□voir dans ses prix l'ensemble des prestations n□cessaires □ un parfait ach□vement des travaux de son lot.

- il est stipul□ qu'aucun suppl□ment de prix ne pourra □tre accord□ ult□rieurement du fait que les renseignements dont l'Entreprise s'□tait entour□e, □taient inexacts ou incomplets.
- la fourniture au Bureau de Contr□le de tous les documents justificatifs et des avis techniques de tous les proc□d□s mis en oeuvre dans le cadre du pr□sent march□, ainsi que de l'ensemble des documents d'ex□cution tels que plans, sch□mas, d□tails de mise en oeuvre, notes de calculs, sp□cifications et notices des mat□riaux ou proc□d□s non traditionnels, P.V. de classement et P.V. d'essais, etc... La remise des documents devra □tre faite au moins 10 jours ouvrables avant ex□cution.

#### 2.4 2 REVUTEMENT DE SOL SCELLO SUR SUPPORT BOTON

- Sauf indications contraires dans la description d□taill□e, le support sera conforme □ l'article 6 du D.T.U. 52.1 P1-1
- RDception du support, nettoyage parfait des supports
- Respect des temps r□glementaires de s□chage
- Epaisseur du mortier de scellement suivant mode de pose et sollicitations des locaux
- Mortier de pose □paisseur comprise en 1 et 3 cm
- Forme □ventuelle conforme au D.T.U. pour obtenir les cotes d'arase pr□vues
- Fourniture des carreaux
- Pose d□solidaris□e ou adh□rente selon indication du Descriptif
- Appareillage au choix du Ma

  re d'Oeuvre
- Calepinage selon plans de l'Architecte
- Respect des joints suivant plans et trames de l'Architecte
- Joints p□riph□riques et de fractionnement suivant D.T.U. 52-1, y compris traitement au mastic de premi□re cat□gorie ou par profil pr□fabriqu□ sp□cial incorpor□ au niveau fini du rev□tement (mat□riau r□silient)
- D□coupes, tranchis, percements
- Pentes 🛮 la demande
- Incorporation de platines et d'accessoires fournis par les autres corps d'□tat ; compris r□servations □ la demande
- Coulis des joints
- Nettoyage au chiffon sec et □ la sciure
- D□lais de mise en service des locaux suivant article 11 du D.T.U. 52.1
- Condamnation des locaux pendant 3 jours minimum
- Protection □ la sciure de bois blanc ou par film plastique (sauf indications contraires)
- D□pose de la protection et nettoyage avant r□ception
- Profil□s m□talliques (acier inox ou laiton) pour former arr□t de carrelage et en limite des autres rev□tements et des seuils

#### 2.4 3 REVUTEMENT DE SOL COLLU SUR SUPPORT BUTON

- Conforme au D.T.U. 52.2 P1-1-3.4 4

#### POSE DE REVUTEMENT MURAL

- r□ception des supports
- d□poussi□rage des supports
- collage des carreaux sur ma□onnerie enduite, b□ton, plaques de pl□tre cartonn□es hydrofuges ou non
- la colle utilis□e devra b□n□ficier d'un avis technique en cours de validit□, elle sera adapt□e □ chaque type de support, la mise en oeuvre se fera suivant les prescriptions de l'avis technique et du fabricant
- la largeur des joints □ la demande
- coupes droites, rampantes, apparentes ou recouvertes
- sciottage, percements de trous pour tuyauteries, robinetteries, interrupteurs, prises de courant, etc ...
- carreaux □ chant □maill□ pour arr□ts verticaux et horizontaux
- joints dress□s et moulin□s au ciment blanc ou teint□ □ la demande
- tous les joints dans les angles rentrants seront trait□s au mastic □tanche et souple
- joints souples au droit des changements de supports
- nettoyage apr□s pose
- raccords apr□s le passage des autres corps d'□tat
- l'Entreprise prendra contact avec le titulaire du lot Electricit□ pour □viter la pose de prises de courant

ou d'interrupteurs □ cheval sur les ar□tes de la faænce

- nettoyage de finition avant r□ception
- compris joints souples □tanches entre rev□tement mural et appareils sanitaires

#### 2.4 5 PROCUDUS NON TRADITIONNELS

- Les produits et techniques avec avis technique seront utilis□s en priorit□. La mise en oeuvre se fera selon les avis techniques et suivant les restrictions □ventuelles des assurances.
- Les produits et techniques sans avis technique devront ☐tre agr☐☐s par le Ma☐re d'Oeuvre.
- L'Entreprise devra avant commencement des travaux fournir une attestation d'assurance propre au chantier et couvrant tous les intervenants dont la responsabilit□ pourrait □tre engag□e (en particulier : Ma⊞re d'Oeuvre, B.E.T., Bureau de Contr□le, Entreprises, Fabricant, Ma⊞re d'Ouvrage)
- La pose coll⊡e se fera par simple ou double encollage selon le format du carrelage, la nature et la porosit□ du carrelage et selon le type de motier-colle utilis□; en double encollage l'enduit de lissage est obligatoire; l'enduit de lissage doit avoir le m□me classement P que le local et le carrelage.2.4 6 JOINTS DU GROS-OEUVRE ET DES CHAPES

#### \* Joints de construction, de fractionnement et d'isolement :

- le rev□tement est □ recouper au droit des joints de construction, de fractionnement et d'isolement, avec traitements des joints appropri□s □ l'usage du rev□tement et au classement UPEC du rev□tement ; les mat□riaux de traitement des joints du carrelage industriel devront □tre adapt□s aux produits d'entretien

#### \* Joints de dilatation :

- le rev□tement est interrompu au droit des joints de dilatation
- le traitement du joint sera r□alis□ par profil sp□cial scell□ dans le gros-oeuvre ou dans la chape support ; le dessus au m□me niveau fini que le rev□tement de sol
- profil sp□cial scell□:
- . les joints de dilatation du b□timent sont parasismiques et de r□sistance m□canique et classement UPEC adapt□ □ l'usage des locaux
- . les joints seront compos□s de profil□s en aluminium dont les faces vues seront prot□g□es par un U lamin□ en acier inoxydable, avec remplissage par une bande souple en caoutchouc synth□tique.
- . les joints concernent le plancher avec sa chape support.
- . les joints comprendront tous les profilos spociaux d'angles, de croisement, etc...
- en cas de scellement □ r□aliser dans des ouvrages existants au moment de l'intervention du pr□sent lot (dallages, planchers b□ton, chapes ciment) ce dernier devra pr□voir les refouillements et repiquages n□cessaires au scellement de ces ouvrages, y compris toutes les adaptations n□cessaires et le scellement au mortier sp□cial □ base de r□sine sans retrait2.4 7 TRAVERS□ES
- L'Entreprise pr□voira un joint entre ses rev□tements et les travers□es diverses r□alis□es □ travers ceux-ci.
- Ces joints seront trait□s par mise en oeuvre d'un cordon au mastic souple et □tanche de 1□re cat□gorie, type □lastom□re, au silicone ou au polyur□thane ; ils seront teint□s.
- Ces joints formeront un solin liss□ parfaitement r□qulier.

#### 2.4 8 PLINTHES

- Nature du support : plaques de pl□tre cartonn□es, murs ma□onn□s enduits et murs b□ton.
- Nettoyage et grattage du support.
- Plinthes pos□es soit □ la colle sp□ciale soit au mortier de ciment.
- Coulis des joints, raccords avec rebordements, tranchis, percements, d□coupes.
- Joints teint□s ou non au choix de l'Architecte.

- Angles r□alis□s □ coupe d'onglet.
- Pi□ces sp□ciales pour angles (plinthes □ gorge et □ recouvrement).
- Joint souple □tanche au mastic □lastom□re de 1□re cat□gorie entre sol et talon de la plinthe (concerne les plinthes □ gorges et □ recouvrement) ; traitement sp□cifique pour les rev□tements en carrelage industriel

#### 2.4 9 ENDUIT INTERIEUR SUR MAIIONNERIE SUPPORT DE REVEITEMENT MURAL

- Conforme au D.T.U. n□26-1.
- Application entre nus et rep□res.
- Epaisseur 15 mm environ.
- Tol□rance de planitude de l'enduit
- . 5 mm sur une r□gle de 2,00 m
- . 2 mm sur une r□gle de 20 cm.
- Prestation suppl@mentaire pour enduit hydrofuge :
  - . addition d'un produit hydrofuge du type SIKA ou Equivalent dans l'enduit.
  - . mise en oeuvre conformument aux prescriptions du fabricant.
  - . v□rification de la compatibilit□ entre le produit hydrofuge et la colle de la faænce.

#### 2.4 10 FINITION DES REVUTEMENTS PIERRE

- Un pon□age humide □ la machine est pr□vu in-situ.
- La surface livr□e sera parfaitement uniforme en structure et en brillance ; il ne devra plus subsister aucun d□saffleur entre dalles.

#### 2.5 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'LITAT

L'Entreprise titulaire du pr□sent lot devra se mettre en rapport avec tous les autres corps d'□tat et en particulier les interf□rences avec les lots suivants :

Lot n⊡	supports d'ouvrages du pr□sent lot qui sont 🏻 r□ceptionner
Lot n□4	pose des appareillages sur les rev□tements verticaux
Lot n☐6	supports verticaux d'ouvrages du pr□sent lot qui sont □ r□ceptionner
	raccords contre les rev□tements muraux
Lot n□7	finition contre les rev□tements muraux
Lot nŒ	finition contre les portes et les ouvrages menuis□s
Lot n⊡	raccords contre les surfaces adjacentes

#### 2.6 TOL□RANCES

Les tol□rances de plan□it□ et autres tol□rances dimensionnelles conformes aux normes, D.T.U. et Avis Techniques des produits utilis□s sont des exigences minimales □ respecter.

#### 2.7 RESERVATIONS ET PERCEMENTS

#### 2.7 1 DUFINITIONS ET PRINCIPES

- Les r□servations s'entendent comme des travers□es ou encoches non traversantes, pr□vues □ l'avance et indigu□es sur les plans de r□servations avant ex□cution des travaux :
  - . dans des structures portantes : gros-oeuvre (GO) ou charpente m\(\text{\texts}\)tallique (CM)

  - . dans des cloisons ayant des caract Dristiques coupe-feu ou acoustique
- En cas de surdimensionnement de la r□servation ou de non utilisation de la r□servation, le co□t du rebouchage est □ la charge de l'utilisateur.
- Le rebouchage des gaines techniques dans les planchers est □ la charge du lot gros-œuvre.
- Les percements sont des r□alisations de travers□es ou encoches non traversantes dans des ouvrages existants.
  - Ceux-ci ne sauront 🛮 tre ex 🗈 cut 🖺 sans l'accord explicite pr 🖺 alable de l'Entreprise ayant r 🗀 alis 🗈 l'ouvrage dans lequel le percement doit 🗈 tre ex 🗈 cut 🗘
- Pour les r□seaux de petites dimensions, les travers□es de petites dimensions (dimensions inf□rieures ou □gales □ □ 15 cm ou 15/15 cm), dans des ouvrages autres que la charpente m□tallique, seront r□alis□es sous la forme de percements.
- L'Entreprise du pr□sent lot doit l'indication en temps utile aux lots Gros-Œuvre, Charpente M□tallique et Cloisons de toutes les r□servations et de tous □□ments sp□ciaux □ pr□voir dans les ouvrages (dimension, implantation) ; le co□t des □□ments sp□ciaux est □ la charge du pr□sent lot qui r□mun□rera directement les Entreprises de Gros-Oeuvre et de Charpente M□tallique assurant leur r□alisation.
- Le rebouchage des r□servations et des percements doit □tre de m□me qualit□ que les ouvrages concern□s.
- La finition des rebouchages doit □tre de m□me qualit□ et aspect que le parement des ouvrages concern□s.
- On entend dans les tableaux suivants par :
- . ÇGOD l'Entreprise titulaire du lot gros-oeuvre
- . CCMD l'Entreprise titulaire du lot charpente mDtallique
- . ÇCLOID l'Entreprise titulaire du lot cloisons
- . ÇUII comme Utilisateur, l'Entreprise dont les travaux exigent la confection du trou concernII.

#### 2.7 2 EXECUTION DES RESERVATIONS

En plus des prescriptions techniques particuli□res mentionn□es dans chaque lot concern□, l'Entreprise doit les prestations suivantes :

	Réservations		Rebouch	age brut	Finition	
	par	à charge	par	à charge	par	à charge
Réservations de toutes dimens ions dans ouvrages en béton, maçonnerie porteuse, maçonnerie non porteus e ou charpente métallique	GO/CM	GO/CM	GO/CM	GO/CM	GO/CM	GO/CM
Réservations de toutes dimens ions dans :     - cloisons coupe-feu - cloisons acoustiques	CLOI	CLOI	U	U	CLOI CLOI	CLOI CLOI

#### 2.7 3 EXECUTION DES PERCEMENTS

En plus des prescriptions techniques particuli□res mentionn□es dans chaque lot concern□, l'Entreprise doit les prestations suivantes :

		Perce	ments	Rebouchage brut		Finition	
		par	à charge	par	à charge	par	à charge
1)	Petits percements dans ouvrages en béton ou maçonnerie porteuse (dim ≤ 15 cm)	U	U	U	U	U	U <sup>(1)</sup>
2)	Autres percements de toutes dimensions dans ouvrages en béton, maçonnerie porteuse ou charpente métallique	G.O/CM <sup>∞</sup>	U	G.O./CM <sup>©</sup>	U	G.O./CM ®	U <sup>(t)</sup>
3)	Percements de dimensions supérieures à 25 x 25 cm dans maçonnerie non porteuse y compris ceux oubliés ou mal positionnés par l'utilisateur	G.O. <sup>©</sup>	U	G.O. <sup>©</sup>	U	G.O. <sup>©</sup>	n <sub>w</sub>
4)	Percements de dimensions inférieures ou égales à 25 x 25 cm et saignées dans maçonnerie non porteuse y compris œux oubliés ou mal positionnés par l'utilisateur	U	U	U	U	U	U <sup>(r)</sup>
5)	Percements de toutes dimensions et saignées dans cloisons plâtre	U	U	U	U	CLOI <sup>(2)</sup>	CLOI®

#### 2.7 4

- (1) Si la phase de finition n'est pas entam□e au moment du percement, l'Entreprise □ laquelle est confi□e la finition de ces ouvrages r□alisera cette finition et en aura la charge ; si la phase de finition est achev□e, c'est l'utilisateur qui en assumera la charge.
- <sup>(2)</sup> Dans le cas de travaux dans un b□timent existant, les percements, rebouchages et finitions sont □ r□aliser par l'utilisateur.

#### 2.8 CALFEUTREMENTS

		Calfeutrement brut Finition			tion
1)	calfeutrement autour des baies en béton restant apparent ou non et des baies en maçonnerie	G.O.	G.O.	G.O.	G.O.
2)	calfeutrement autour des baies dans les ouvrages du lot Plâtrerie	plåtrier	plåtrier	plâtrier	plåtrier

#### MODE DE MUTRO

- Le pr□sent march□ est un march□ global et forfaitaire.
- Toutes les quantit□s font partie de la masse du forfait des travaux; il appartient □ l'Entreprise de les v□rifier et de signaler au Ma⊞re d'Oeuvre toute erreur d□cel□e avant la remise de l'offre. Aucune contestation ne sera prise en compte apr□s ce d□lai.
- Il est bien pr□cis□ que si des prestations, travaux, ouvrages annexes et accessoires divers n□cessaires □ l'ex□cution des ouvrages de son lot ne sont pas d□compt□s en articles s□par□s, ils sont □ inclure par l'Entreprise dans le prix des ouvrages principaux pr□vus par ailleurs ; aucune r□clamation ne sera admise
- Toutes les quantit□s sont des quantit□s en oeuvre, sans prise en compte des pertes, chutes,

recouvrements, foisonnements, etc...

- Liste des principaux modes de m□tr□
- . Chape : au m 🗓
- . Enduit de lissage : au m□
- . Rev□tements de sol : au m□suivant format et famille de mat□riaux
- . Rev□tements muraux : au m□suivant format et famille de mat□riaux
- . Plinthes: au ml suivant format et caract□ristiques
- . Corni□res plats profils joints : au ml (sauf si inclus dans le prix du rev□tement ; il est bien pr□cis□ que s'ils ne sont pas pr□vus en articles s□par□s dans le Devis Estimatif, ces ouvrages sont □ inclure dans le prix du rev□tement)

#### 2.9 RUFURENCE AUX PLANS

- Dans certains articles du descriptif, il est fait r□f□rence, le cas □ch□ant, □ des num□ros pr□cis de plans.
- Ceci ne r□duit pas la lecture aux seuls plans r□f□renc□s.
- L'Entreprise est tenue □ consulter tous les plans du projet sans exception, les listes de plans □tant □ sa disposition.

#### 2.10 COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

L'attention de l'Entreprise est attir $\square$ e sur les r $\square$ gles  $\square$  respecter dans le cadre des dispositions du code du travail issues de la loi n $\square$ 93-1418 du 31/12/1993 et de ses d $\square$ crets d'application, et relatives  $\square$  la s $\square$ curit $\square$  et la protection de la sant $\square$  des personnes.

L'Entreprise prendra notamment rendez-vous avec le Coordonnateur en mati
lre de s
lcurit
let de protection de la Sant
l, avant remise du Plan Particulier de S
lcurit
let de Protection de la Sant
l(P.P.S.P.S.), pour l'inspection commune au cours de laquelle seront pr
lcis
les consignes 
l observer ainsi que les dispositions de s
lcurit
let de sant
lprises pour cette op
lration.

Le P.P.S.P.S. devra litre litabli par l'Entreprise avant tout commencement de travaux, sur la base du Plan Glinliral de Coordination (P.G.C.) rlidigli par le Coordonnateur.

Les dispositions sont applicables dans leur int□gralit□ □ l'Entreprise ainsi qu'□ l'ensemble de ses co-traitants et sous-traitants.

#### 2.11 <u>PROPOSITION DE "VARIANTE" PAR L'ENTREPRISE</u>

- Toutes les solutions propos□es dans le pr□sent C.C.T.P. sont des solutions techniques de base auxquelles l'Entreprise doit obligatoirement r□pondre.
- L'Entreprise peut proposer des "variantes" (sur des feuillets s□par□s) de techniques diff□rentes aux solutions de base sauf indications contraires sur des pi□ces administratives du Dossier de Consultation des Entreprises.
- Ces "variantes" auront les crit□res minimum suivants :
  - . ces variantes viendront en compl¤ment de l'offre de base,
  - . l'Entreprise proposera pour chaque variante une offre compl□te avec un prix total du lot ; des indications de prix seuls par mat□riau ne seront pas consid□r□es,
  - . ces variantes devront □tre accompagn□es d'un dossier technique complet : documentation, avis technique du C.S.T.B. en cours de validit□, fiches de calculs, etc...,
  - . ces variantes ne doivent en aucun cas faire subir des changements ou des incidences ©conomiques aux autres corps d'Etat,
  - . ces variantes ne doivent changer ni les structures, ni l'Architecture du b□timent, ni cr□er des surcharges pr□judiciables devant entra⊡ner des modifications au projet.

#### NOTA:

- Il est bien pr□cis□ que l'Entreprise ne peut proposer une ou plusieurs variantes que si et seulement si le R□glement de la Consultation l'autorise, et dans les conditions qui y sont fix□es.

#### **3 - DESCRIPTION DETAILLEE**

ISOLATION			
1. Fourniture et pose d'un isolant au sol constituild'une plaque en mousse polyurthane isolante dans les normes RT2012 en vigueur, paisseur 10cm - RD = 4,65 m2.K/W, y compris d'oupes la scie gone, pose li joints d'als avec embotement,	97,00	M2	
chutes et toutes sujtions  2. Fourniture et pose d'une bande de rive risiliente en polythyline priphrique d'paisseur 5mm pose avant l'isolant du sol, y compris jupe adhisive colle sur l'isolant, coupe de la partie hors chape apris schage et toutes sujtions	65,00	ML	
CHAPES			
3. Fourniture et mise en œuvre dans les règles de l'art et le D.T.U. en vigueur d'une chape traditionnelle ciment d'paisseur 7cm comprenant nettoyage du su pport, finition la taloche mcanique pour une finition prte la recevoir le revtement de sol et toutes sujtions	110,00	M2	
4. Fourniture et pose de treillis soud@mailles 50x50x1,8x1,4	110,00	M2	
5. Fourniture et mise en œuvre d'une chape traditionnelle ciment d'paisseur 3 -4cm pour ravoirage	110,00	M2	
6. P.V. pour fourniture et mise en œuvre d'une surpaisseur de chape traditionnelle ciment de 1cm	1,00	M2	
7. P.V. pour forme de pente suffissante dans chape pour ⊮acuation de l'eau vers siphon	1,00	U	
CARRELAGE SOL + MURS			

8. Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité pour les sols et les murs des locaux humides Application d'une couche dans les angles sol/mur, mur/mur, autour des siphons et sur la jonction entre la forme de pente et le reste du local, Marouflage des bandes de renfort Application de deux couches sur les parties courantes et toutes sujtions de mise en oeuvre dans les rgles de l'art	97,00	M2
9. Fourniture et pose de carrelage sol gris citame anti ditapant colluteint dans la masse dimens ions 40 x 40cm, U4P4, y compris primaire d'accrochage, colle, chutes, dicoupes, joints, joints de dilatation et toutes sujtions (coloris et finition 1 dfinir)	110,00	M2
10. P.V. pour ralisation du carrelage autour des sipho ns, U4P4, y compris dicoupes, chutes et toutes sujtions	1,00	ENS
11. Fourniture et pose de plinthes en harmonie avec le revtement de sol de la position prodente, y compris doupes, chutes, joint silicone et toutes suj tions	65,00	ML
13. Fourniture et pose de carrelage mural gris citame colluteint dans la masse dimensions 20 x 40cm, y compris primaire d'accrochage, sous-couche hydrofuge, colle, chutes, dicoupes, joints silicone et toute s sujtions (coloris et finition   dfinir)	100,00	M2
DIVERS		
14. Fourniture et pose d'une grille gratte pied type caillebotis en acier galvanis⊞ chaud, □ sceller dans le revtement de sol dans l'entre du btiment Dimensions : 1,00 x 1,50m	1,00	ENS
15. Fourniture et pose de siphon en acier inox 150 x 150mm inviolable avec prise terre, sortie verticale, garde d'eau, cloche-rosette libre, finition mat	2,00	ENS